

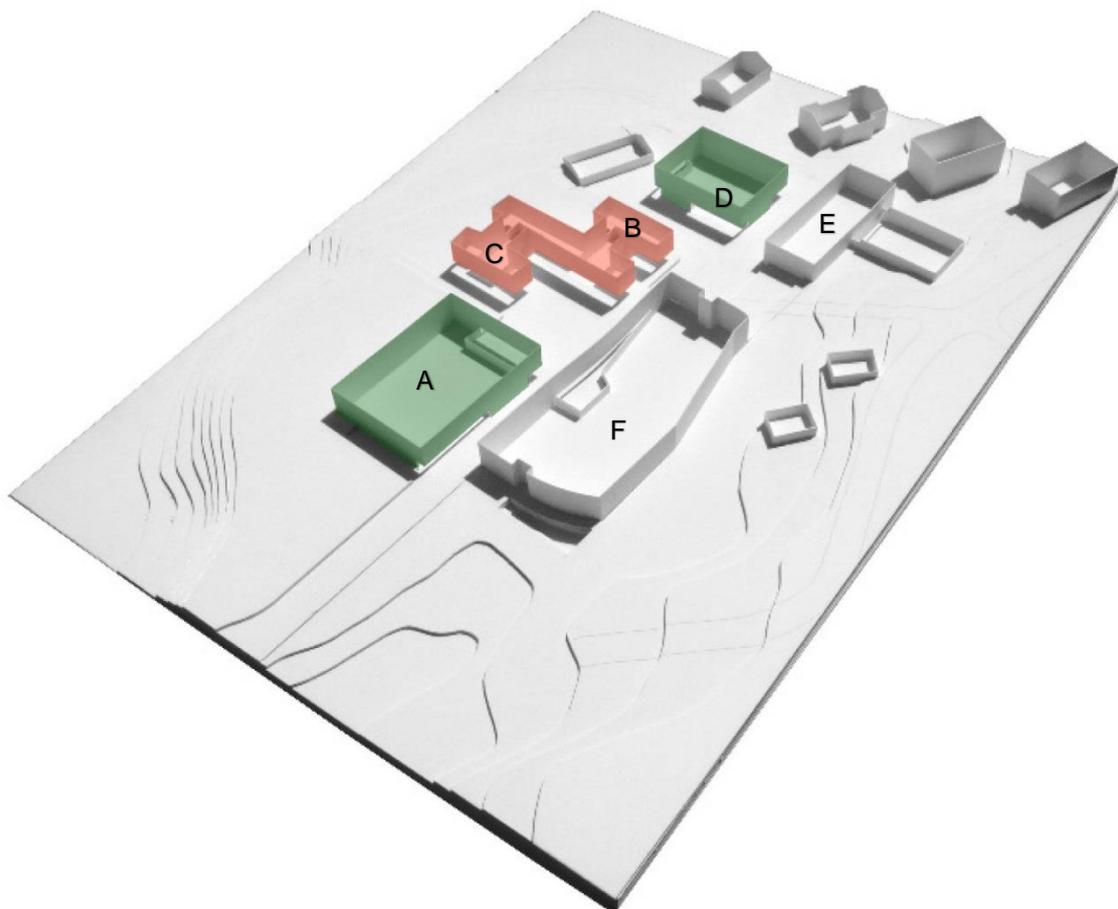


EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 1/2017

Concerne : Infrastructures scolaires et accueil de l'Enfance - Extension du complexe scolaire de Bois- Murat - Demande de crédit d'étude

---



-  Nouveaux bâtiments (A et D)
-  Aménagements intérieurs (B et C)



Bâtiment A



Bâtiment D

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité présente une demande de crédit d'étude relative à l'extension du complexe scolaire afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves et du besoin en places d'accueil parascolaire.

Elle sollicite un crédit d'étude d'un montant de CHF. 2'600'000.-TTC. (deux millions six cent mille).

## 2. Préambule

Le dispositif de développement des structures scolaires, parascolaires et préscolaires d'ici à 2025, préavis n°1/2014, « *Infrastructures scolaires et accueil de l'enfance, horizon 2025 - Demande de crédit pour l'organisation d'un mandat d'étude parallèle d'architecture* » adopté en février 2014 à l'unanimité par le Conseil communal, comprenait notamment :

- la création d'une unité d'accueil d'écoliers (UAPE) au Collège de l'Ofréquaz
- l'étude approfondie des possibilités d'extension du complexe scolaire de Bois-Murat en vue de la création de salles de classes supplémentaires, d'une salle de gymnastique
- l'étude de l'extension des locaux de l'unité accueil d'écoliers de « La Trottinette » à Bois-Murat.

La construction de l'unité d'accueil d'écoliers de l'Ofréquaz (préavis n°1/2015) a été réalisée et cette nouvelle structure a pu ouvrir ses portes en janvier 2016.

L'ouverture de classes supplémentaires causée par l'augmentation du nombre d'élèves entraîne forcément l'adaptation du dispositif programmatique (salles de gymnastique, de rythmique, locaux de dégagement, salles polyvalentes, bureaux, vestiaires, etc.). D'autre part, l'augmentation du nombre de place d'accueil nécessite, dans un souci de cohérence et de rationalité, le regroupement de l'ensemble des locaux actuellement utilisé par l'UAPE de La Trottinette. Un programme précis de l'extension du complexe scolaire a donc été établi en étroite collaboration avec la direction de l'école et la direction de l'Association d'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE). Ce programme a été soumis et accepté par le Département de la Formation de la Jeunesse et des Cultes (DFJC), il correspond également aux normes fixées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Le mandat d'étude parallèle SIA 143 converti en concours d'architecture SIA 142 a été lancé en septembre 2015. Trente bureaux d'architectes ont proposé des projets, sous forme anonyme.

Le lauréat a été désigné en février 2016. Il s'agit de l'atelier d'architecture lausannois D4 Atelier d'architecture et de son projet « Alice & Darius ». Les projets des différents concurrents ont fait l'objet d'une exposition publique comme le veut la coutume à la salle des spectacles du 31 mars au 9 avril 2016.

Un comité de pilotage COPIL Bois-Murat composé des représentants de la Municipalité, du service technique, des architectes et des représentants de la direction des écoles et de l'AEE a été créé afin de préparer la demande de crédit d'étude.

### 3. Contexte démographique

L'évolution démographique de notre commune reste pour le moment conforme à celle qui avait été prévue lors de la présentation du préavis n°1/2014. Cependant, nous pouvons considérer que le décalage dans le temps de plusieurs projets de plan de quartier entraînera une progression de la population probablement plus lente que celle imaginée en 2013.

*Tableau no 1 : évolution réelle du nombre d'habitants et du nombre d'élèves*

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre d'habitants	7'859	7'938	8'000	8'210	8'649	8'522	8'651	8'844	8959	9115	9'300
Nbre d'élèves	980	971	963	976	967	971	992	1'021	1'024	1038	1082
Proportion% élèves/hab	12.47	12.23	12.04	11.89	11.18	11.39	11.47	11.54	11.42	11.39	11.63

\*novembre 2013

*Tableau no 2 : évolution prospective du nombre d'habitants et d'élèves évaluée en 2013 figurant dans le préavis 1/2014*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
<b>Total habitants</b>	9'039	9'289	9'632	10'247	10'692	10'772	11'324	11'764
<b>Nbre d'élèves</b>	1'061	1'091	1'131	1'203	1'255	1'265	1'329	1'381

L'ensemble du projet ne sera achevé qu'en 2022, comme mentionné au chapitre 7.

Cette situation peut constituer un avantage, si effectivement l'étalement dans le temps de la croissance de la population et du nombre d'élèves se confirmait. Cela permettrait d'éviter, la construction de classes provisoires en urgence ces prochaines années.

Par ailleurs, il convient de préciser que durant l'année scolaire 2013-2014, 4 classes étaient encore disponibles dans l'ensemble des bâtiments scolaires : une à Bois-Murat, une au Grand-Chemin, une à la Croix-Blanche et une au Village.

Depuis lors, la marge de manœuvre s'est considérablement restreinte. En effet, durant l'année scolaire 2015-2016, la totalité des classes des collèges de l'Ofréquaz, de la Croix-Blanche, du Grand-Chemin, du Chaugand et du Village étaient occupées

et il ne restait donc plus qu'une classe de disponible à Bois-Murat. Durant l'année scolaire 2016-2017, la seule classe disponible est située à la Croix-Blanche.

#### **4. Objectifs du projet**

##### ***Ecoles***

Ce projet a pour objectif de doter les écoles d'Epalinges d'un dispositif cohérent et adaptable pour répondre aux besoins futurs. Il permet à l'établissement scolaire d'Epalinges d'accueillir aisément 1200 élèves d'une part et de donner de la cohérence et souplesse d'utilisation dans l'organisation du complexe scolaire de Bois-Murat d'autre part.

La solution la plus rationnelle pour l'extension de l'établissement consiste à la création de locaux supplémentaires dans le complexe scolaire de Bois-Murat. En effet, à partir de la 7<sup>ème</sup> année scolaire, tous les élèves sont scolarisés à Bois-Murat, où se situe toutes les salles spéciales, coutures, travaux manuels, arts visuels, sciences, musique, gymnastique, piscine, enseignement ménager, ainsi que d'un réfectoire et d'une bibliothèque. Ce regroupement assure un fonctionnement rationnel de l'établissement, il facilite l'organisation de l'enseignement et réduit les transports d'élèves. De plus, il permet un accueil parascolaire rationnel et de qualité à midi.

Pour atteindre cette capacité, il convient de créer au minimum 6 classes standards supplémentaires. De plus, conformément à la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) des locaux de dégagement devront également être créés permettant notamment le travail en groupe à niveaux et la mise en place d'options en parallèle. Cette extension nécessite également la construction d'une salle de gymnastique, d'une salle de rythmique, d'une salle de conférence. Ce programme établi en collaboration avec la direction des écoles, a reçu l'aval du département de la formation de la jeunesse et de la culture.

A cette occasion, il convient également de redonner de la cohérence à la localisation de différentes salles scolaires et locaux des services parascolaires qui ont été disséminés, en fonction des besoins, au fil des années dans les différents bâtiments.

Dès les premières réflexions, la volonté de créer des zones correspondant aux cycles scolaires HarmoS ainsi qu'un bâtiment regroupant l'accueil parascolaire a été très marquée. Dans ce bâtiment, la création de locaux de surfaces identiques (type classe standard) a été privilégiée afin de rendre leur utilisation la plus polyvalente possible.

Ce projet comprend également l'achèvement des aménagements extérieurs du complexe de Bois-Murat qui n'ont jamais été terminés. Ces aménagements tiendront compte de la répartition des zones HarmoS.

##### ***Accueil parascolaire***

L'accueil parascolaire est régi par l'article 63a de la constitution qui impose aux communes d'offrir une prestation d'accueil à tous les élèves. Il ne sera donc plus légal d'avoir une liste d'attente. Dans cette perspective notre commune doit renforcer l'accueil des élèves de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> année entre midi et deux heures ainsi qu'en fin de

journée. Dans ce domaine, on constate une forte tendance de la société pour une école à journée continue. Il est donc essentiel d'anticiper les besoins futurs.

Actuellement, l'unité d'accueil d'écoliers La Trottinette, gérée par l'AAEE dispose de 64 places pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année. Le projet prévoit l'augmentation de 64 à 96 places d'accueil parascolaire dans le bâtiment D, dans lequel les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année pourront également prendre leur repas.

Dès l'année scolaire 2017-2018, il sera impératif de mettre en place un accueil pour tous les élèves. Actuellement, plus d'une centaine de repas sont servis au réfectoire et dans la salle de quartier attenante, initialement destinée aux sociétés locales. Deux services sont effectués. Le premier de 12h00 à 12h30 pour les plus âgés et de 12h30 à 13h00 pour les plus jeunes. Dès lors, comme la salle de quartier est également utilisée comme salle de rythmique, son utilisation par des sociétés locales en journée est devenue très limitée.

Le regroupement dans le bâtiment D de l'unité d'accueil de La Trottinette déchargera le réfectoire et permettra d'accueillir un plus grand nombre d'élèves de la 7<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année et de disposer de locaux pour des activités après le repas en cas de pluie notamment.

### ***Sociétés locales***

L'augmentation de la population signifie naturellement de nouveaux besoins en locaux pour les sociétés locales. La Municipalité est convaincue qu'il est primordial pour le bien être de notre communauté de favoriser le développement des sociétés locales. De plus, les communes ont l'obligation de fournir des locaux pour les écoles de musique. Ces dernières années, l'école de Musique d'Epalinges a vu doubler son effectif d'élèves. Certains locaux créés dans le cadre de ce projet seront donc mis à disposition des sociétés locales en dehors des heures d'occupation scolaires.

Depuis plusieurs années, les sociétés sportives doivent faire face au manque de salle de gymnastique. Ce projet a également pour objectif de répondre au besoin des sociétés sportives par la construction d'une salle omnisports double et d'une salle de rythmique.

Enfin, le regroupement dans le bâtiment D de la totalité des places de l'unité d'accueil actuelle de la Trottinette, permettra de libérer les locaux sis sur le chemin de Bois-Murat, qui pourront être réaffectés en salle de quartier pour les sociétés locales.

## 5. Descriptif du projet

Le site scolaire de Bois-Murat est organisé autour d'une allée principale qui dessert l'ensemble des bâtiments scolaires. Actuellement, le front Nord de cette allée est rythmé par trois bâtiments isolés qui offrent des percées visuelles sur la forêt.

Le projet Alice & Darius propose pour le remplacement du bâtiment A (Alice) et la transformation du bâtiment D (Darius) une volumétrie compacte de type pavillonnaire afin de préserver les percées visuelles sur la forêt et favoriser la fluidité des espaces extérieurs autour des bâtiments.

### **Bâtiment A, « Alice »**

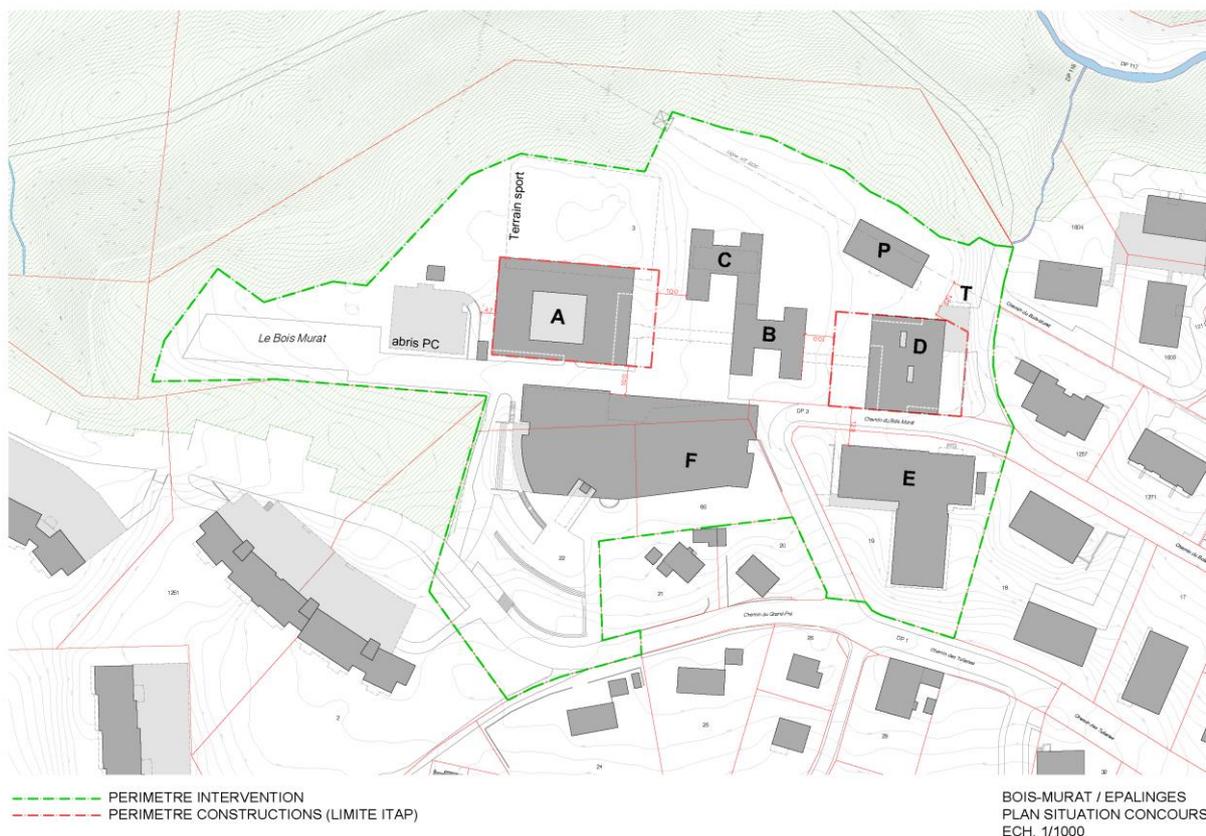
Le bâtiment A est organisé autour des salles de gymnastiques qui sont semi-enterrées et orientées Nord-Sud. Les vestiaires et les locaux des engins sont au sous-sol, respectivement sous l'allée principale et sous le terrain de football. L'accès aux installations sportives se fait par l'intermédiaire d'une galerie vitrée qui surplombe les salles de gymnastique. Ce dispositif couplé à un large vitrage au Nord des salles de gymnastique offre une perception de la forêt depuis l'allée principale à travers le bâtiment.

L'ensemble des accès sont protégés par des couverts et clairement séparés quant à leur fonction ou destination. Les circulations verticales sont implantées aux angles Nord-Est et Sud-Ouest du bâtiment. Ce dispositif permet de distribuer de façon efficace les divers étages et de gérer l'indépendance des accès aux diverses parties du programme.

Aux étages, les locaux scolaires sont orientés à l'Est et donnent sur le préau principal. Les services de santé scolaire, d'orientation scolaire et professionnelle et de médiation sont orientés au Sud et donnent sur l'allée principale. Le service PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie, en milieu Scolaire) est disposé au dernier étage autour d'un patio permettant un apport de lumière naturelle et offrant une intimité et une discrétion souhaitable en rapport à la nature des prestations offertes.

### **Bâtiment D, « Darius »**

Fidèles au concept de bâtiment compact pour ménager les vues vers la forêt, l'agrandissement du bâtiment D consiste à occuper les « creux » du bâtiment existant et de rallonger la volumétrie au Sud. L'organisation du plan est simple et efficace. La présence d'entrées distinctes pour les programmes de l'UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers) et de l'école sépare clairement les différents usages. La présence aux rez-de-chaussée de la salle des maîtres et de la salle polyvalente permet aux usagers de l'école de garder un contact avec le sol ainsi qu'avec le reste du complexe scolaire. La localisation des salles UAPE aux étages, mais accessibles par un escalier indépendant permet, le cas échéant, des interactions avec le secteur scolaire.



Durant les vacances estivales de 2020, soit dans l'intervalle entre la fin de la réalisation du bâtiment A et le début des travaux du bâtiment D, il est prévu d'effectuer des travaux d'aménagements intérieurs dans les bâtiments B et C afin de pouvoir gérer une redistribution provisoire des locaux.

A terme, l'ensemble du projet consiste à maintenir trois pôles existant formés par les bâtiments A, B/C et D. En fonction aujourd'hui, cette répartition reste pertinente à l'avenir car elle permet de respecter les cycles scolaires. Le bâtiment D restera destiné aux élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> (cycle 1 HarmoS) et à l'accueil parascolaire. Les bâtiments B et C seront destinés aux élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> (cycle 2 HarmoS). Dans le bâtiment B, les locaux actuellement occupés par les services PPLS et de Santé seront réaffectés en classe standard ainsi que les deux salles d'ACT (Activité Créatrice Textile) qui seront déplacées au bâtiment A.

## 6. Coût du crédit d'étude

Le crédit d'étude a pour objectif de financer les études des mandataires afin d'établir les documents nécessaires pour une demande de crédit de construction.

Usuellement, les prestations des mandataires pour cette phase sont d'établir un projet définitif et un devis général ce qui représente environ 30% de l'ensemble des prestations des mandataires.

Afin de confirmer et consolider les coûts de l'ouvrage, les prestations des mandataires dans le présent crédit d'études comprennent la procédure de demande d'autorisation de construire et une partie des appels d'offre, ce qui représente environ 50% de l'ensemble des prestations des mandataires. Les appels d'offre

concernent le gros œuvre soit : la structure, la couverture, les façades et les installations techniques.

Ainsi au terme de ces études et procédures, le devis général pour la demande du crédit de construction sera établi sur la base de soumissions rentrées représentant environ 60% du coût global de l'opération et sur un projet définitif validé et approuvé par les divers services communaux et cantonaux.

La définition de l'enveloppe budgétaire du crédit d'étude dépend du coût de l'ouvrage. Elle est définie par l'addition des honoraires des mandataires calculés d'après le coût de l'ouvrage conformément aux règlements SIA 102, 103 et 108.

A partir du projet de concours « Alice & Darius », l'estimation du coût de l'ouvrage a été établie sur la base des éléments suivants :

- Consultations des utilisateurs
- Affinement du cahier des charges des locaux et élaboration d'un phasage des travaux
- Analyse et diagnostic amiante des bâtiments A, B, C et D
- Calcul du volume bâti selon la norme SIA 416
- Estimation du prix par m<sup>3</sup> du volume bâti par comparaison à des ouvrages similaires
- Avant-projet : principe constructif
- Analyse et estimation des coûts de la structure par un ingénieur conseil en génie-civil
- Devis estimatif des démolitions établi par une entreprise spécialisée
- Estimation du coût de l'ouvrage par mètres des éléments avec prix moyen unitaire

Les montants déjà engagés pour l'élaboration de ces études s'élèvent à CHF 300'000 TTC.

Le coût de l'ouvrage est estimé avec une précision de +/- 20% de la manière suivante :

N°	COÛT DE L'OUVRAGE	
1	Travaux de démolitions	390'000
2	Travaux de constructions des bâtiments	18'220'000
3	Aménagements extérieurs	910'000
4	Mobiliers	1'080'000
5	Honoraires	4'775'000
6	Frais secondaires	545'000
<b>MONTANT TOTAL HT</b>		<b>25'920'000</b>
TVA 8% arrondi		2'080'000
<b>TOTAL TTC</b>		<b>28'000'000</b>

Le volume bâti du projet représente 27'875 m<sup>3</sup> selon la norme SIA 416 et le montant des travaux de construction des bâtiments s'élève à CHF 18'220'000.- HT, soit un prix moyen au m<sup>3</sup> arrondi de CHF 654.- HT. En raison des contraintes de mise en œuvre liées au site, du phasage des travaux et de l'application de prix unitaire moyen du marché sans mise en concurrence ; ce prix du m<sup>3</sup> se situe légèrement au-dessus de la moyenne d'ouvrages similaires.

Sur la base de l'estimation des coûts de l'ouvrage et à partir de la définition des coûts déterminants propres à chaque mandataire, l'addition des honoraires des mandataires pour effectuer les prestations dans le cadre du crédit d'études donne une enveloppe budgétaire de CHF 2'600'000.- TTC.

<b>CFC</b>	<b>MANDATAIRES PALIER 1</b>	
291.0	Architecte	1'740'000
292.0	Ingénieur civil	350'000
293.0	Ingénieur électricien	63'000
294.0	Ingénieur en chauffage et ventilation	60'000
295.0	Ingénieur en installations sanitaires	56'000
296.0	Géomètre	10'000
296.1	Géotechnicien, géologue	7'000
297.0	Ingénieur Sécurité Incendie	10'000
296.4	Ingénieur Acousticien	6'700
297.1	Spécialiste Amiante	12'300
296.3	Ingénieur en physique du bâtiment	11'000
292.1	Expert génie civil	44'000
<b>TOTAL HT CFC 29</b>		<b>2'370'000</b>
Frais divers et frais de reprographie		40'000
<b>TOTAL HT</b>		<b>2'410'000</b>
TVA 8% arrondi		190'000
<b>TOTAL TTC</b>		<b>2'600'000</b>

Conformément aux valeurs seuils du règlement d'application de la loi sur les marchés publics, l'attribution des mandats, de l'ingénieur civil et des ingénieurs des installations techniques, est soumise à une procédure d'appels d'offre, respectivement ouverte et sur invitation.

Les montants des honoraires des mandataires, calculés d'après le coût de l'ouvrage, pour les prestations dans le cadre du crédit d'étude, seront forfaitaires.

## **7. Calendrier prévisionnel des études et financier**

Le calendrier intentionnel ci-dessous présente la durée et une estimation des engagements financiers dans le temps du palier 1 qui correspond aux études et procédures à effectuer dans le cadre du crédit d'études et du palier 2 qui correspond au déroulement des travaux dans le cadre du crédit de construction.

Le crédit de construction fera l'objet d'une demande spécifique en 2018.

TRAVAUX	2016				2017				2018				2019				2020				2021				2022							
	trimestre				trimestre				trimestre				trimestre				trimestre				trimestre											
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
OBTENTION CREDIT D'ETUDES	■																															
ETABLISS. EQUIPE MANDATAIRES					■																											
CREDIT CONSTR. ET PERMIS CONSTR.					■																											
TRAVAUX DEMOLITION BAT. A									■																							
CONSTRUCTION NOUVEAU BAT. A													■																			
DECOMPTES FINAUX BAT. A																	■															
TRANSFORMATION BAT. B ET C																	■															
TRAVAUX DEMOLITION BAT. D																					■											
CONSTRUCTION NOUVEAU BAT. D																					■											
DECOMPTES FINAUX BAT. D																									■							
MOYENNE ESTIMATIVE PAR TRIMESTRE CHF TTC	140'000	150'000	150'000		360'000	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000	830'000	1'750'000	1'750'000	1'750'000	1'750'000	1'750'000	1'750'000	1'750'000	2'150'000	2'450'000	970'000	970'000	970'000	970'000	970'000	970'000	970'000	970'000	970'000	930'000
CREDITS D'ETUDES ET CONSTRUCTION	PALIER 1 - CREDIT ETUDES: 2'600'000 CHF TTC												PALIER 2 - CREDIT DE CONSTRUCTION : 25'400'000 CHF TTC																			
ESTIMATION COUT DE L'OUVRAGE +/- 20%	<b>28'000'000 CHF TTC</b>																															

Ce calendrier intentionnel, ainsi que la répartition des dépenses sont indicatifs. Il peut évoluer en fonction des résultats des études du palier 1 et il est tributaire des imprévisibles délais administratifs qui pourraient survenir en cas d'opposition lors de la demande d'autorisation de construire et en cas de recours lors des procédures d'appel d'offres.

Le coût des intérêts financiers seront calculés à hauteur du taux moyen de 1.89% (à l'heure actuelle), ils s'élèveraient à CHF 49'140.00 et seront dégressifs en fonction de l'amortissement calculé sur dix ans pour un tel crédit d'étude. Toutes les dépenses entrent dans le cadre du plafond d'endettement voté par le Conseil le 27 septembre 2016.

## 8. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n°1/2017 du 19 décembre 2016,
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'accorder un crédit de CHF. 2'600'000.- TTC (deux millions six cent mille francs), destiné au financement d'un crédit d'étude relatif à l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat et des structures d'accueil parascolaire ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à cette étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 19 décembre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Maurice Mischler

Le Secrétaire :

Alexandre Good

Annexes : 1. Programme des locaux  
2. Schémas programmatiques

Représentant municipal délégué : M. Pierre Jolliet

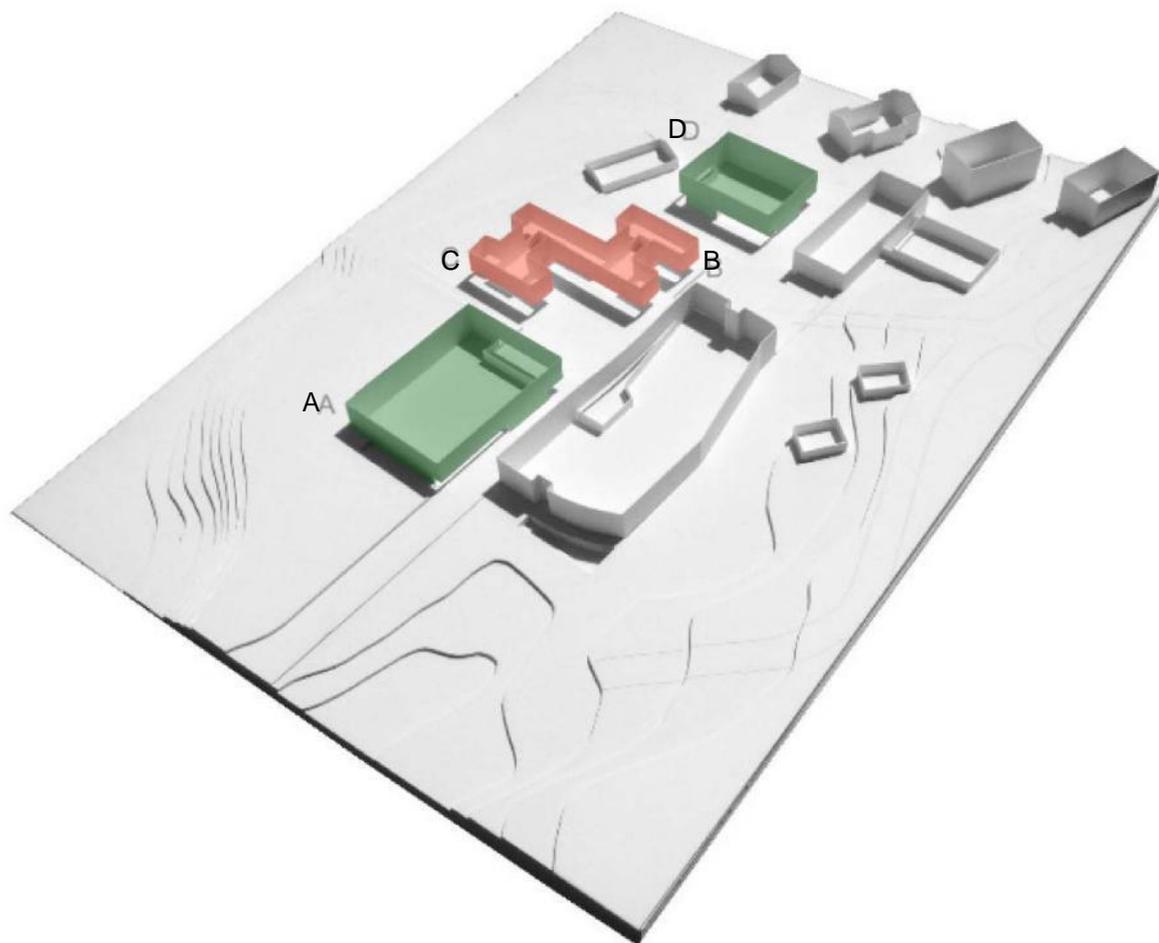


EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 1/2017

Concerne : Infrastructures scolaires et accueil de l'Enfance, Demande de Crédit  
d'étude pour l'extension du complexe scolaire de Bois- Murat

### ANNEXE 1 – PROGRAMME DES LOCAUX



Nouveaux bâtiments (A et D)

Aménagements intérieurs (B et C)



Bâtiment A



Bâtiment D

# BATIMENT A

n°	désignation	nb	surf SN	total
<b>1</b>	<b>Tous les cycles - Classes, dégagement et classes spéciales</b>			<b>709</b>
1.1	Classe de réserve	1	78	78
1.2	Dégagement	2	78	156
1.3	ACT / ACM	2	78	156
1.4	Rangement ACT / ACM	2	10	20
1.5	Arts Visuels	1	90	90
1.6	Rangement Arts visuels	1	40	40
1.7	Conférence	1	80	80
1.8	WC garçons	2	12	24
1.9	WC filles	2	12	24
1.10	WC maîtres / handicapés	2	5	10
1.11	Nettoyage	2	3	6
1.12	Concierge	1	25	25
<b>2</b>	<b>Sport</b>			<b>1714</b>
2.1	Hall d'entrée	1	100	100
	<b>Gymnastique</b>			
2.2	Salle de gymnastique double VD 4	2	448	896
2.3	Local engins intérieurs	2	70	140
2.4	Local petit matériel scolaire	2	15	30
2.5	Vestiaires	4	25	100
2.6	Douches (yc. séchage)	4	25	100
2.7	Local maître (yc. WC douche)	2	12	24
2.8	Infirmierie	1	12	12
2.9	WC garçons	2	12	24
2.10	WC filles	2	12	24
2.11	WC handicapés	2	5	10
2.12	WC spectateurs	2	12	24
2.13	Nettoyage	2	10	20
	<b>Rythmique</b>			
2.14	Salle de rythmique	1	130	130
2.15	Vestiaires	2	15	30
2.16	Maîtres	1	5	5
2.17	Matériel	1	15	15
2.18	WC garçons	1	12	12
2.19	WC filles	1	12	12
2.20	WC maîtres / handicapés	1	6	6

<b>3 Services</b>		<b>390</b>		
3.1	Hall d'entrée	1	Libre appréciation	
	<b>Service Santé</b>			
3.2	Antichambre / Attente	1	12	12
3.3	Bureau infirmerie	1	30	30
3.4	Soins	1	20	20
	<b>Service PPLS</b>			0
3.5	Secrétariat	1	25	25
3.6	Attente	1	16	16
3.7	Salle Psychomotricité	1	50	50
3.8	Bureau psychologie	2	16	32
3.9	Bureau logopédie	2	16	32
3.10	Bureau stagiaire psycho-logo.	1	16	16
3.11	Local archives	1	10	10
3.12	Salle de réunion / Pause	1	40	40
	<b>Médiation</b>			
3.13	Antichambre / Attente	1	8	8
3.14	Bureau médiation	1	16	16
	<b>Orientation professionnelle</b>			0
3.15	Antichambre / Attente	1	8	8
3.16	Bureau orientation prof.	1	16	16
3.17	WC garçons	2	12	24
3.18	WC filles	2	12	24
3.19	WC femme / handicapés	1	4	4
3.20	WC homme	1	4	4
3.21	Nettoyage	1	3	3
<b>4 Divers</b>		<b>88</b>		
4.1	Locaux techniques	3	20	60
4.2	Chaufferie existant niv.-1	1		Existant
4.3	Local poterie existant niv.-1	1		Existant
4.4	Garage entretien aménagements extérieurs	2	14	28

## BATIMENT B

n°	designation	nb	surf SN	total
<b>1</b>	<b>Dives</b>			<b>119</b>
1.1	Hall d'entrée	1	30	30
1.2	Local concierge	1	11	11
1.3	Infirmierie	1	16	16
1.4	Salle d'appui	1	22	22
1.5	Salle d'appui	1	40	40
<b>2</b>	<b>Tous les cycles - Classes</b>			<b>854</b>
2.1	Hall vestiaire	2	115	230
2.2	WC garçons	2	12	24
2.3	WC filles	2	12	24
2.4	Classe standard	8	72	576

**Bâtiment B - Total surface nette SN** selon SIA 416

**973**

## BATIMENT C

n°	désignation	nb	surf SN	total
<b>1</b>	<b>Dives</b>			<b>169</b>
1.6	Classe standard	1	49	49
1.7	Local concierge	1	15	15
1.8	Hall d'entrée	1	60	60
1.9	Salle d'appui	1	20	20
1.10	Salle d'appui	1	25	25
<b>3</b>	<b>Tous les cycles - Classes</b>			<b>848</b>
3.1	Hall vestiaire	2	100	200
3.2	WC garçons	2	12	24
3.3	WC filles	2	12	24
3.4	Classe standard	8	75	600

**Bâtiment C - Total surface nette SN** selon SIA 416

**1017**

## BATIMENT D

n°	désignation	nb	surf SN	total
<b>1</b>	<b>Cycle 1 - 8 classes en degré primaire</b>			<b>754</b>
1.1	Classe standard	8	78	624
1.2	Salle maîtres	1	50	50
	Vestiaires enfants			A intégrer
1.4	WC garçons	3	12	36
1.5	WC filles	3	12	36
1.6	WC maîtres / handicapés	2	4	8
1.7	Nettoyage		3	
<b>2</b>	<b>UAPE - 96 enfants en parascolaire</b>			<b>470</b>
2.1	Salles polyvalentes UAPE	4	78	312
2.2	Cuisine (pas de production)	1	30	30
2.3	Economat cuisine	1	10	10
2.4	Réfectoire	1	80	80
	Vestiaires enfants			A intégrer
2.5	WC enfants, lavabo	2	12	24
	Brossage dents	4		
2.6	WC adultes, lavabo	1	4	4
2.7	WC handicapés, douche	1	4	4
2.8	Nettoyage	2	3	6
<b>4</b>	<b>Espace partagé entre école et UAPE</b>			<b>78</b>
4.1	Salle polyvalente et associative	1	78	78
<b>5</b>	<b>Administration UAPE</b>			<b>89</b>
5.1	Bureau direction	1	25	25
5.2	Bureau	1	25	25
5.3	Repos / colloque personnel	1	25	25
	Vestiaire personnel	1		A intégrer
5.4	WC adultes, lavabo	2	2	4
5.5	Nettoyage	1	10	10
<b>6</b>	<b>Divers</b>			<b>45</b>
6.1	Locaux techniques	3	15	45
6.2	Abri PC A niv.-1	1		Existant
6.3	Aile Trottinette niv.-1	1		Existant

## Aménagements extérieurs

n°	désignation	nb	surf SN	total
<b>7</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>			<b>1656</b>
	<b>Cycle 1</b>			
7.1	Préau (yc. couvert)			960
7.2	Préau couvert			96
	<b>UAPE</b>			
7.3	Cour / Jardin			300
	<b>Garderie</b>			
7.4	Cour / Jardin			300

**Aménagements extérieurs - Total surface nette SN** selon SIA 416

**1656**

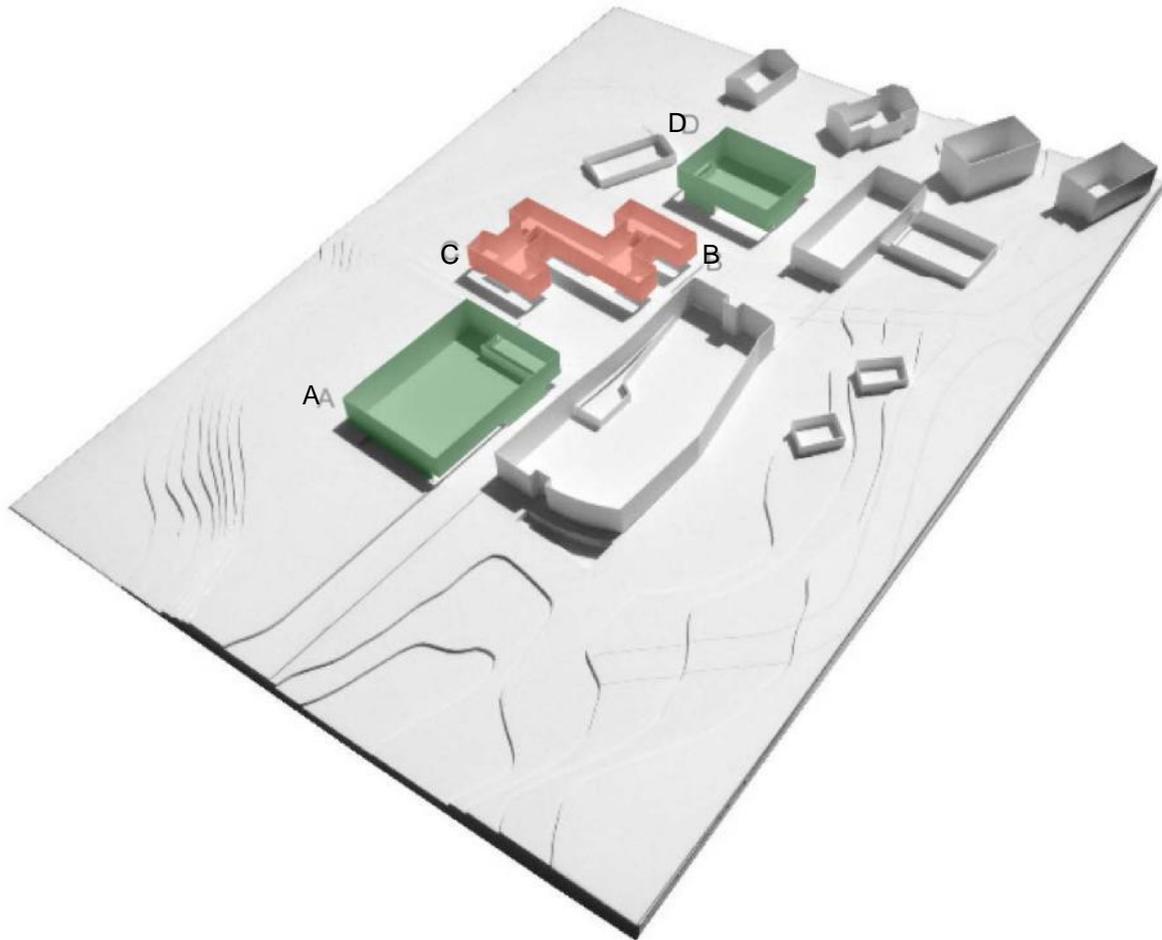


EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 1/2017

Concerne : Infrastructures scolaires et accueil de l'Enfance, Demande de Cr dit  
d' tude pour l'extension du complexe scolaire de Bois- Murat

### ANNEXE 2 – SCHEMAS PROGRAMMATIQUES



Nouveaux  timents (A et D)

Am nements int rieurs (B et C)



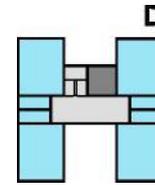
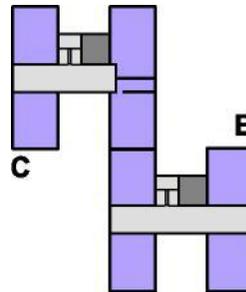
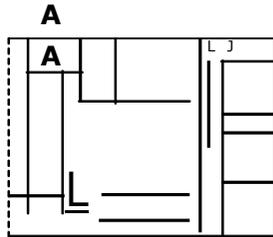
B timent A



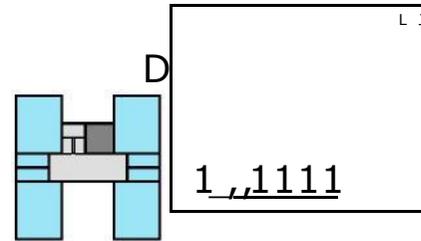
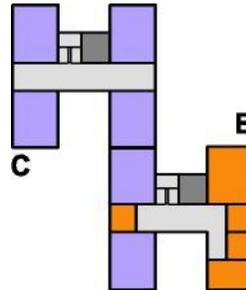
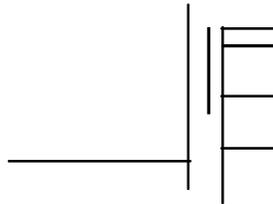
B timent D

# ETAPE 1

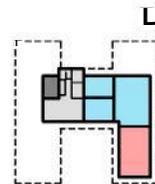
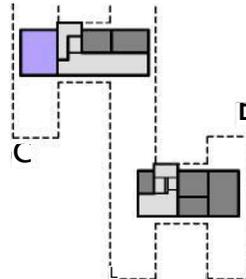
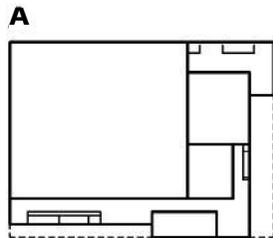
ETAGE 2



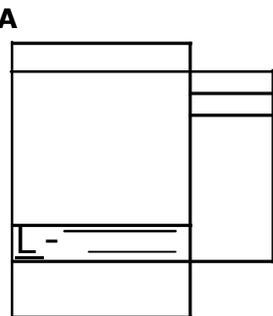
ETAGE 1



REZ



SOUS-SOL



**E + C**  
CYCLE 2 HARMOS  
15 CLASSES

**D**  
CYCLE 1 HARMOS  
8 CLASSES

Mettre d'ouvrage : Commune d'Epalinges

Architecte : **d4 atelier d'architecture**  
Avenue de Rumine 9 - 1005 Lausanne tél : 021 318 42 42 - mail : [113@d4aa.ch](mailto:113@d4aa.ch)

Ouvrage : **113 Complexe scolaire Bois-Murat**  
Construction d'une salle gymnastique double et d'un nouveau bâtiment scolaire

## A-2. SCHEMAS PROGRAMMATIQUES

DATE: 16.11.2016/ml

INDICE: modif. selon séance 14.11.2016

### ETAPE 1 - ETAT EXISTANT

DEMOLITION ET CONSTRUCTION BATIMENT A  
ETAT EXISTANT BATIMENTS B, C ET D  
TOTAL : 24 CLASSES  
PROBLEMATIQUE SALLE DE GYMNASTIQUE

#### LEGENDES

ETAT EXISTANT

Classe cycle 1 Harmos

Classe cycle 2 Harmos

Bureaux psychologue

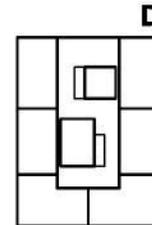
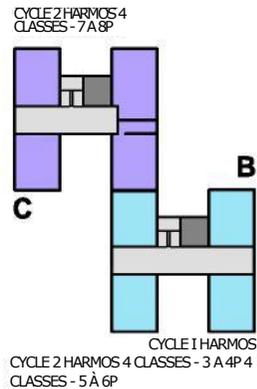
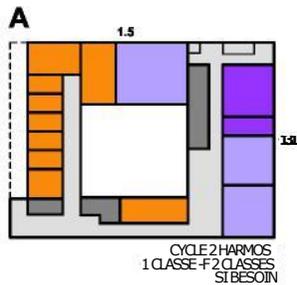
UAPE

Divers locaux et sanitaires

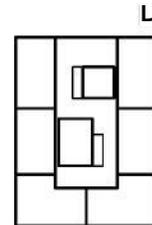
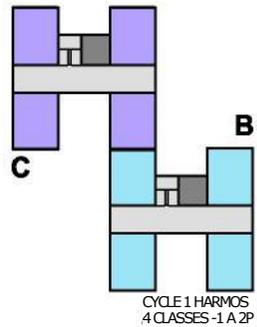
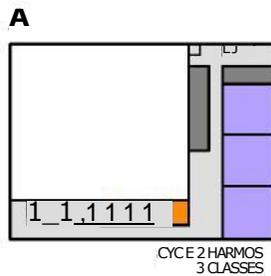
Distribution

# ETAPE 2

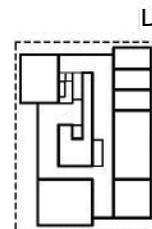
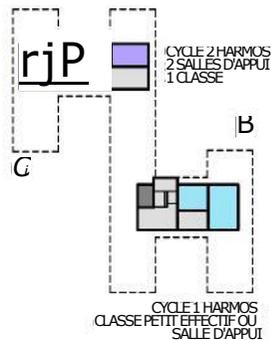
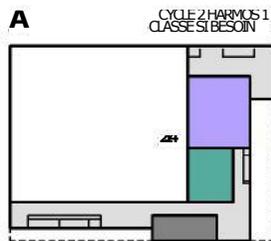
ETAGE 2



ETAGE 1



REZ



SOUS-SOL



Maitre d'ouvrage : Commune d'Epalinges

Architecte : d4 atelier d'architecture  
Avenue de Rumine 9 - 1005 Lausanne tél  
: 021 318 42 42 - mail : [113@d4aa.ch](mailto:113@d4aa.ch)

Ouvrage : 113 Complexe scolaire Bois-Murat  
. Construction d'une salle gymnastique double  
et d'un nouveau bâtiment scolaire

## A-2. SCHEMAS PROGRAMMATIQUES

DATE: 16.11.2016/ml  
INDICE:  
modif. selon séance 14.11.2016

## ETAPE 2 - PHASE TRANSITOIRE

### 1. DEMENAGEMENT PARTIEL B ET C DANS LE BATIMENT A

A: CYCLE 2 HARMOS (4 CLASSES)

SI BESOIN:

2.14 SALLE POLYVALENTE / RYTHMIQUE

1.3.1 CLASSE ACT/ACM

1.5 CLASSE ARTS VISUELS

### 2. TRANSFORMATION DES BATIMENTS B ET C

### 3. DEMENAGEMENT DU D DANS LES BATIMENTS B ET C

B: CYCLE 1 HARMOS

(8 CLASSES + 2 CLASSE PETIT EFFECTIF OU SALLE D'APPUI)

C: CYCLE 2 HARMOS

(9 CLASSES + 2 SALLES D'APPUI)

## LEGENDES

### REAMENAGEMENT PENDANT TRAVAUX

Classe cycle 1 Harmos

Classe cycle 2 Harmos

Nouvelle salle de classe (définitive)

Services PPLS, Santé et Orientation

Sport et rythmique

Techniques et sanitaires

Distribution

# ETAPE 3

Mettre d'ouvrage : Commune d'Épalinges

Architecte : d4 atelier d'architecture  
Avenue de Rumine 9 - 1005 Lausanne tél : 021 318 42 42 - mail : [l13@d4aa.ch](mailto:l13@d4aa.ch)

Ouvrage : 113 Complexe scolaire Bois-Murat  
Construction d'une salle gymnastique double et d'un nouveau bâtiment scolaire

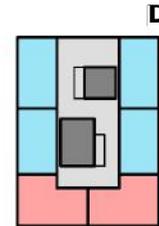
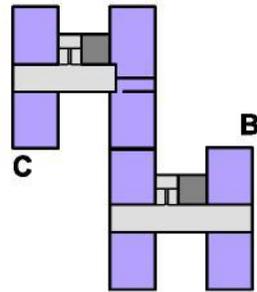
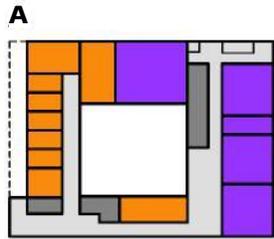
## A-2. SCHEMAS PROGRAMMATIQUES

DATE: 16.11.2016/ml

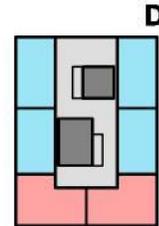
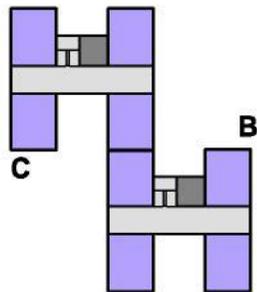
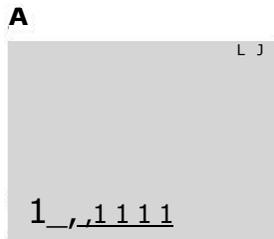
INDICE:  
modif. selon séance 14.11.2016

## ETAPE 3 - SITUATION FINALE

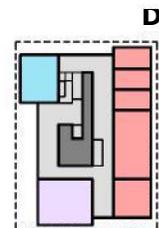
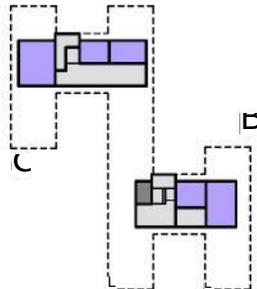
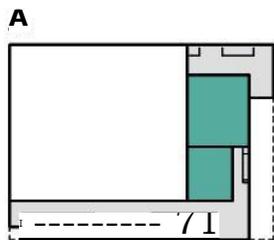
ETAGE 2



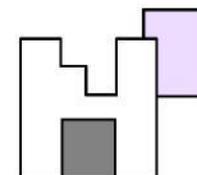
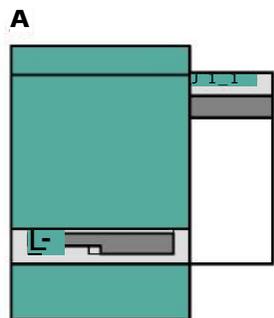
ETAGE 1



REZ



SOUS-SOL



### LEGENDES

#### NOUVEAUX LOCAUX

- Classe cycle 1 Harmos
- Classe cycle 2 Harmos
- Nouvelle salle de classe
- UAPE
- Services PPLS, Santé et Orientator
- Sport et rythmique
- Salles polyvalente et associative
- Techniques et sanitaires
- Distribution